

- Rue André-Soucy)/soumissions par invitation/autorisation
- 20.- Travaux de drainage – secteur de la 40^e Avenue, 46^e Avenue, 48^e Rue, 48^e Avenue et 52^e Avenue/Programme de subvention Chantiers Canada/mandat
- 21.- Dépôt de la liste des employés temporaires engagés pour la saison estivale 2009

HYGIÈNE

- 22.- Tricentris – centre de tri/contribution spéciale pour le maintien des opérations/autorisation
- 23.- Grenier populaire des Basses-Laurentides/récupération des halocarbures/entente 2009-2010/autorisation
- 24.- Stations de pompage/reprogrammation des automates/mandat

SÉCURITÉ

- 25.- Pompier à temps partiel/démission/acceptation
- 26.- Barrages routiers/réglementation
- 27.- Parole à l'auditoire
- 28.- Levée de la séance

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

09-04-063

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 MARS 2009

09-04-064

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille
et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE le procès-verbal du 9 mars 2009 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 MARS 2009

09-04-065

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
et APPUYÉ par Denis Gravel

QUE les comptes à payer au 31 mars 2009 soient adoptés, tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AJUSTEMENT DE TAXES - DÉPÔT

035

La Directrice générale dépose au conseil l'ajustement de taxes pour le

mois de mars 2009, confirmant un montant total de 24 926,17 \$.

MAIRE SUPPLÉANT/NOMINATION

09-04-066

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
et APPUYÉ par Normand Clermont

DE nommer Monsieur Robert Beauchamp, conseiller du district numéro 4, maire suppléant pour une période de trois (3) mois, effectif le 19 avril 2009.

QUE Monsieur Robert Beauchamp soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité, tous les chèques et documents relatifs à l'administration, en l'absence du maire.

DE nommer, Monsieur Robert Beauchamp, représentant substitut du maire à la M.R.C. de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION/RÈGLEMENT 435-09 RELATIF AU RÉGIME DE RETRAITE PAR FINANCEMENT SALARIAL DE LA FTQ POUR LES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET, ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 324-2-93, 324-3-98 ET 360-95

09-04-067

ATTENDU QU'une copie du règlement numéro 435-09 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU que ce règlement a pour objet de remplacer le Régime de retraite à cotisations déterminées par un Régime de retraite par financement salarial;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE le règlement numéro 435-09 intitulé : « Règlement relatif au Régime de retraite par financement salarial de la FTQ pour les employés de la Municipalité de Pointe-Calumet, et abrogeant les règlements 324-2-93, 324-3-98 et 360-95 », soit adopté.

QUE l'avis public du présent règlement soit affiché sur le territoire de la municipalité, aux endroits habituels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

036

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET

RÈGLEMENT NO 435-09

RELATIF AU RÉGIME DE RETRAITE PAR FINANCEMENT SALARIAL DE LA
FTQ POUR LES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET, ET
ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 324-2-93, 324-3-98 ET 360-95

ATTENDU QU'il serait bénéfique pour les employés de la Municipalité de Pointe-Calumet, de remplacer le Régime de retraite à cotisations déterminées par un Régime de retraite par financement salarial;

ATTENDU QUE le Régime de retraite par financement salarial de la FTQ (RRFS-FTQ) est un régime interentreprises à prestations déterminées visé par la section « X » du Règlement sur la soustraction de certaines catégories de régimes de retraite à l'application de dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite;

ATTENDU QUE le RRFS-FTQ est institué par la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) pour la participation des membres de ses syndicats affiliés;

ATTENDU QU'une entente est intervenue entre la Municipalité de Pointe-Calumet, le Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 3334, les employés non-syndiqués de la municipalité et le comité de retraite du Régime de retraite par financement salarial de la FTQ (RRFS-FTQ), afin que la catégorie de travailleurs à laquelle la municipalité fait partie soit admissible à participer au RRFS-FTQ à compter du 1^{er} avril 2009;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 9 mars 2009;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- ARTICLE 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- ARTICLE 2 : La Municipalité de Pointe-Calumet atteste son consentement aux obligations qui lui incombent en vertu du Régime de retraite par financement salarial de la FTQ (RRFS-FTQ).
- ARTICLE 3 : Le présent règlement abroge les règlements numéros 324-2-93, 324-3-98 et 360-95.
- ARTICLE 4 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

JACQUES SÉGUIN, maire

CHANTAL PILON, directrice générale

037

SCFP – SECTION LOCALE 3334/FONCTIONS ET SALAIRES DES
PERSONNES SALARIÉES ÉTUDIANTES ET AUTRES/ENTENTE/
AUTORISATION

09-04-068

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo

Et APPUYÉ par Denis Gravel

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente à intervenir avec la section locale 3334 du Syndicat Canadien de la Fonction Publique, concernant les fonctions et salaires des personnes salariées étudiantes et autres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

09-04-069

VENTE POUR TAXES 2009/ADJUDICATION D'IMMEUBLES

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel
et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet autorise l'adjudication en faveur de la municipalité, de tous les immeubles pour lesquels il n'y aura pas preneur lors de la vente pour taxes par la M.R.C. de Deux-Montagnes, le 14 mai 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

09-04-070

PG GOVERN/NOUVEAUX LOGICIELS/OFFRE DE SERVICE

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Denis Gravel

D'ACCEPTER l'offre de service datée du 12 mars 2009, de la firme PG Govern au montant de 55 624,80 \$ (taxes incluses), pour la migration des logiciels administratifs MegaGest vers Suite Financière Mensys (SFM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

09-04-071

CÉDULE DE VACANCES 2009/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
et APPUYÉ par Jean-Guy Lafaille

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet adopte la cédule de vacances 2009 des employés cols bleus et cols blancs de la municipalité, présentée par la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

09-04-072

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC/CENTRE DE SERVICES DE SAINTE-THÉRÈSE/DÉSACCORD DE LA MUNICIPALITÉ

038

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Habitation du Québec avait proposé de mettre en place trois centres de services sur le territoire couvrant les Basses-Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Eustache avait posé sa candidature à titre de centre de services tout comme les villes de Saint-Jérôme et Sainte-Thérèse;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lachute qui devait initialement se joindre au centre de services de Saint-Eustache, s'est jointe au centre de service de

la Ville de Saint-Jérôme;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Habitation du Québec a pris la décision unilatérale de réduire à deux le nombre de centres de services sur le territoire, et ce, sans avoir au préalable rencontré tous les intervenants concernés par cette décision;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Habitation du Québec a unilatéralement décidé qu'un centre de services serait octroyé à Sainte-Thérèse laquelle engloberait la MRC de Deux-Montagnes, et ce, sans avoir au préalable rencontré tous les intervenants concernés par cette décision;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Denis Gravel

De notifier à la Société d'Habitation du Québec notre désaccord avec l'obligation pour la MRC de Deux-Montagnes de se joindre au centre de services de Sainte-Thérèse, telle qu'imposée par la SHQ;

D'indiquer à la Société d'Habitation du Québec que nous exigeons trois pôles décisionnels régionaux sur le territoire des Basses- Laurentides;

D'exiger que le territoire de la MRC de Deux-Montagnes soit représenté par Saint-Eustache;

De transmettre la présente résolution à la MRC de Deux-Montagnes, aux députés provinciaux et fédéraux de notre territoire ainsi qu'à monsieur David Whissell, député d'Argenteuil, responsable de la région des Laurentides et à la CMM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

09-04-073

RÉSEAU BIBLIO DES LAURENTIDES/RENCONTRE ANNUELLE DES MEMBRES/AUTORISATION DE DÉPENSES

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

D'AUTORISER le conseiller, Monsieur Normand Clermont, à participer à la rencontre annuelle des membres du Réseau Biblio des Laurentides, le 21 avril 2009 à l'Hôtel Best Western de Saint-Jérôme, et que les dépenses encourues lui soient remboursées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

039

TRAVAUX DIVERS DE DRAINAGE – SECTEUR EST/HONORAIRES PROFESSIONNELS/AUTORISATION DE PAIEMENT

09-04-074

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille
Et APPUYÉ par Denis Gravel

D'AUTORISER le paiement au montant de 2 144,63 \$ à la firme Projeco Associés Groupe Conseil Ltée, lequel représente les honoraires professionnels

pour la préparation des plans et devis incluant la demande d'autorisation au ministère, dans le cadre des travaux divers de drainage de la 22^e, 33^e, 34^e Avenue et la 27^e Rue (facture #1113).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

09-04-075

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE ET D'AQUEDUC – SECTEUR OUEST/HONORAIRES PROFESSIONNELS/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille
Et APPUYÉ par Denis Gravel

D'AUTORISER le paiement au montant de 2 483,25 \$ à la firme Projeco Associés Groupe Conseil Ltée, lequel représente les honoraires professionnels pour la réalisation des relevés d'arpentage, la préparation des plans et devis incluant la demande d'autorisation au ministère, dans le cadre des travaux correctifs de drainage de la 41^e, 42^e, 51^e Avenue et d'aqueduc de la 51^e Avenue (facture #1117).

09-04-076

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS/ACHAT D'UN CAMION/RÉSOLUTION À RESCINDER

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE la résolution numéro 09-03-060 adoptée le 9 mars 2009 soit rescindée et devienne de nul effet.

09-04-077

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX DE DRAINAGE ET RÉFECTION DE CHAUSSÉE – 33^E, 34^E AVENUE ET 27^E RUE/SOUMISSIONS PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel
Et APPUYÉ par Normand Clermont

D'AUTORISER la directrice générale à demander des soumissions par appel d'offres public, dans le cadre des travaux de drainage et réfection de chaussée de la 33^e, 34^e Avenue et de la 27^e Rue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

040

09-04-078

TRAVAUX DE DRAINAGE ET RÉFECTION DE CHAUSSÉE – 33^E, 34^E AVENUE ET 27^E RUE/HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR SURVEILLANCE DES TRAVAUX/SOUMISSIONS PAR INVITATION/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel
Et APPUYÉ par Normand Clermont

D'AUTORISER la directrice générale à demander des soumissions par

invitation, pour les honoraires professionnels de surveillance des travaux de drainage et réfection de chaussée de la 33^e, 34^e Avenue et de la 27^e Rue.

09-04-079

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX DE DRAINAGE ET RÉFECTION DE CHAUSSÉE – 22^E AVENUE
(ENTRE LE BOUL. DE LA CHAPELLE ET LE # CIVIQUE 344)/
SOUMISSIONS PAR INVITATION/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel
Et APPUYÉ par Normand Clermont

D'AUTORISER la directrice générale à demander des soumissions par invitation, dans le cadre des travaux de drainage et réfection de chaussée sur la 22^e Avenue, entre le boul. de la Chapelle et le numéro civique 344.

09-04-080

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX DE DRAINAGE ET RÉFECTION DE CHAUSSÉE – 51^E AVENUE
(AU SUD DE LA RUE ANDRÉ-SOUCY)/SOUMISSIONS PAR INVITATION/
AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel
Et APPUYÉ par Normand Clermont

D'AUTORISER la directrice générale à demander des soumissions par invitation, dans le cadre des travaux de drainage et réfection de chaussée sur la 51^e Avenue, au sud de la rue André-Soucy.

09-04-081

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX DE DRAINAGE – SECTEUR DE LA 40^E AVENUE, 46^E
AVENUE, 48^E RUE, 48^E AVENUE ET 52^E AVENUE/PROGRAMME DE
SUBVENTION CHANTIERS CANADA/MANDAT

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel
Et APPUYÉ par Normand Clermont

DE MANDATER la firme Projeco Ingénierie Inc., pour faire une demande de subvention auprès des autorités gouvernementales, dans le cadre du Programme Chantiers Canada, pour la réalisation de travaux de drainage dans le secteur de la 40^e Avenue (entre le boul. de la Chapelle et le boul. Proulx), 46^e Avenue (intersection 47^e Rue) et 48^e Rue (intersection 45^e Avenue), 48^e Avenue, ainsi que sur la 52^e Avenue (entre la rue André-Soucy et le boulevard Proulx).

041

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS TEMPORAIRES ENGAGÉS POUR
LA SAISON ESTIVALE 2009

La Directrice générale dépose au conseil la liste des employés temporaires engagés pour la saison estivale 2009, à savoir:

Employés temporaires syndiqués SCFP

Jacques Sénécal

Préposé à l'application des règlements de nuisances et d'arrosage, à compter du 20 avril 2009;

Robert Marsolais

Préposé au site de transbordement, à compter du
27 avril 2009;

09-04-082

TRICENTRIS – CENTRE DE TRI/CONTRIBUTION SPÉCIALE POUR LE
MAINTIEN DES OPÉRATIONS/AUTORISATION

CONSIDÉRANT la crise qui frappe le marché mondial de la revente des matières recyclables, et ce depuis novembre 2008 ;

CONSIDÉRANT QUE Tricentris – centre de tri, se finance en majeure partie grâce aux fruits de la revente des matières recyclables ;

CONSIDÉRANT l'état des liquidités de Tricentris – centre de tri, au 28 février 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de la ministre du développement durable, de l'Environnement et des Parcs ne comporte aucune mesure pouvant aider Tricentris à court terme ;

CONSIDÉRANT QUE Tricentris a besoin, pour poursuivre ses opérations, d'une injection de fonds de 2 millions de dollars ;

CONSIDÉRANT QUE ces deniers doivent être acheminés chez Tricentris – centre de tri, d'ici le 20 avril 2009 ;

POUR CES MOTIFS :

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet accepte de verser une cotisation supplémentaire d'urgence de 24 300 \$, afin de constituer un fonds de stabilisation permettant ainsi à Tricentris de poursuivre ses opérations au moins jusqu'en mars 2010, et par le fait même, permettre à la Municipalité de Pointe-Calumet de continuer d'y envoyer ses matières recyclables.

QUE cette subvention soit payable en deux versements égaux de 12 150 \$, l'un payable avant le 20 avril et l'autre pour le 1^{er} août 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

042

GRENIER POPULAIRE DES BASSES-LAURENTIDES/RÉCUPÉRATION
DES HALOCARBURES/ENTENTE 2009-2010/AUTORISATION

09-04-083

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, l'entente 2009-2010 à intervenir avec le Grenier Populaire des Basses-Laurentides relativement à la récupération des halocarbures inclus dans les électroménagers et des climatiseurs domestiques sur le territoire de la municipalité.

Cette entente s'inscrit dans le cadre de la réduction du volume des déchets

et des rebuts acheminés aux sites d'enfouissement et de récupération des halocarbures.

09-04-084

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

STATIONS DE POMPAGE/REPROGRAMMATION DES AUTOMATES/
MANDAT

CONSIDÉRANT la mise à jour du logiciel d'acquisition des données de l'ordinateur de gestion des alarmes et des opérations des différentes stations de pompage des municipalités de Deux-Montagnes, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Saint-Joseph-du-Lac et Pointe-Calumet ;

CONSIDÉRANT la programmation non standard des automates ;

CONSIDÉRANT la difficulté d'accéder aux automates pour acquérir les données d'opération ;

POUR CES MOTIFS :

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel
Et APPUYÉ par Jean-Guy Lafaille

DE MANDATER la firme Automation RL, pour un montant de 1 200 \$ (taxes en sus), aux fins de procéder à la reprogrammation des automates des stations de pompage situées sur la 55^e Avenue et la 59^e Avenue, dans le cadre de la mise à niveau de l'ordinateur et logiciel d'acquisition de données.

09-04-085

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POMPIER À TEMPS PARTIEL/DÉMISSION/ACCEPTATION

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel
Et APPUYÉ par Normand Clermont

D'ACCEPTER la démission du pompier à temps partiel, Monsieur Stéphane Marcotte, effective le 1^{er} février 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

043

BARRAGES ROUTIERS/RÉGLEMENTATION

09-04-086

CONSIDÉRANT les recommandations du Service de police régionale de Deux-Montagnes, relativement à la tenue de barrages routiers sur le territoire de la Municipalité de Pointe-Calumet ;

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE lors de la tenue de barrages routiers sur le territoire de la Municipalité de Pointe-Calumet, les organismes devront se conformer aux règles suivantes :

1. Les barrages routiers sont autorisés seulement entre le 1^{er} mai et le 30 octobre, entre 9h00 et 16h00;

2. Les participants doivent avoir plus de 16 ans;
3. Les participants doivent porter un dossard réglementaire (veste de sécurité fluorescente);
4. Les participants doivent rester sur l'accotement, le terre-plein ou la zone de sécurité;
5. Les barrages sont pour des fins non lucratives;
6. L'organisme doit posséder une assurance responsabilité afin d'éviter des poursuites à la municipalité; et que la municipalité soit un assureur additionnel pour cette activité;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

09-04-087

PAROLE À L'AUDITOIRE

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QU'À 20h30, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

JACQUES SÉGUIN, maire

CHANTAL PILON, directrice générale